

Élections européennes 2024 : quand s'inscrire sur les listes électorales de la mairie ?

Vérfié le 30 janvier 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai, ou avec le formulaire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré). En Nouvelle-Calédonie, vous devez vous être inscrit en 2023, sauf situation particulière.



Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

Trouver un interlocuteur

Renseignement administratif par téléphone - Allo Service Public

Pour plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter Allô Service Public.

Coût : service gratuit

Les informateurs qui vous répondent appartiennent au ministère de l'intérieur.

Attention : le service n'a pas accès aux dossiers personnels des usagers et ne peut donc pas renseigner sur leur état d'avancement.

Le service est accessible aux horaires suivants :

- **Lundi** : de 08h30 à 17h30
- **Mardi** : de 08h30 à 12h15
- **Mercredi** : de 08h30 à 12h15
- **Jedi** : de 08h30 à 17h30
- **Vendredi** : de 13h00 à 16h15

Textes de loi et références

Code électoral : articles L30 à

L32 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070239/LEGISCTA000006164053/),

Cas particuliers d'inscription

Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires (PDF - 2.0 MB) (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44101>)

Services en ligne et formulaires

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>),

Service en ligne

Nouvelle-Calédonie : vérifier son inscription sur la liste électorale et son bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63206>),

Service en ligne

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>),

Service en ligne

Demande d'inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>),

Formulaire

Liste électorale : saisir le juge en cas d'omission ou de radiation par la commission administrative (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55504>),

Formulaire

Questions ? Réponses !

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15748>),

Quelles sont les dates des prochaines élections ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>)

Voir aussi

Listes électorales : nouvelle inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367>),

Service-Public.fr

Inscription sur la liste électorale d'une personne devenue française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34778>),

Service-Public.fr

Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372>),

Service-Public.fr

Vote par procuration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>),

Service-Public.fr

Vote d'un Français installé à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16904>),

Service-Public.fr

Pays de l'Union européenne (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm),

Commission européenne

Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale (<https://service-public.nc/particuliers/papiers-citoyennete/elections/inscription-sur-les-listes-electorales>),

Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Nouvelle-Calédonie : quand s'inscrire sur la liste électorale générale ? (<https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete/Les-elections-en-NC/Liste-generale>),

Gouvernement de Nouvelle Calédonie